



Planeurs d'Ille-et-Vilaine

- Association Sportive et de Formation au Vol à Voile -

Aérodrome
56 Bonne Fontaine
35390 Saint Sulpice des Landes

Email : info@planeur35.org

Web : www.planeur35.org

Tél. : 02 99 71 04 04

SIRET : 529 464 125 00010

Affiliation FFVP : 533502

TARIFS 2019 1 2

Avec le soutien
du Conseil Départemental



JE DECOUVRE (page1) - J'APPRENDS A PILOTER (page 1) - JE SUIS BREVETE (pages 2,3,4)

Prestation	< 25 ans ³	≥ 25 ans
------------	-----------------------	----------

JE DECOUVRE ^{4 5}

<p>Vol d'initiation : Un vol en planeur sur un planeur biplace, piloté par un pilote expérimenté. Si le vol dure moins de 15 minutes, un second vol est offert le jour même. Comprend : cotisation + participation aux frais de fonctionnement + licence-assurance découverte 3 jours + 1 vol en planeur en biplace accompagné</p>	<p>120,00 €</p> <p>Offre -18 ans ! si scolarisé en Ille-et-Vilaine : 90,00 €</p>	<p>120,00 €</p>
---	---	-----------------

J'APPRENDS A PILOTER ^{6 7 8}

<p>Pack Formation : formule tout compris pour apprendre à voler et voler seul ! Comprend : cotisation + participation aux frais de fonctionnement + licence-assurance annuelle (IA 10k€) + manuel de formation + carnet de vol + formation théorique et pratique : séances sur simulateur, heures de vol de formation en biplace illimitées, heures de vol en solo illimitées, 70 décollages au treuil inclus</p>	<p>1070,00 € hors bourses FFVP pouvant représenter 450€⁹</p>	<p>1380,00 €</p>
<p>Pack Complément de Formation : ouvert uniquement aux élèves-pilotes non lâchés solo ayant souscrit un pack formation l'année précédente aux Planeurs d'Ille-et-Vilaine et avec un avis favorable du responsable des formations. Comprend : cotisation + participation aux frais de fonctionnement + licence-assurance annuelle (IA 10k€) + formation théorique et pratique : séances sur simulateur, heures de vol de formation en biplace illimitées, heures de vol en solo illimitées, 40 décollages au treuil inclus</p>	<p>950,00 € hors bourses FFVP pouvant représenter 450€¹⁰</p>	<p>1100,00 €</p>

¹ Tarifs applicables dès la date d'édition et susceptibles d'être changés sans préavis.

² Toutes les prestations souscrites prennent fin au plus tard le 31 décembre 2019 à minuit. Elles sont ni remboursables, ni transmissibles.

³ Bénéfice du tarif moins de 25 ans tout adhérent ayant souscrit une licence-assurance FFVP 2019 moins de 25 ans.

⁴ L'association peut vous remettre un bon-cadeau ouvrant droit à un vol d'initiation. Ce bon est valable 12 mois, à compter de sa date d'émission. Il est ni remboursable, ni transmissible.

⁵ Suite à l'achat d'un vol d'initiation, 50€ seront remboursés en cas de souscription d'un pack découverte dans l'année.

⁶ Les packs formation et complément de formation sont valables jusqu'au 31 décembre 2019 et ne sont ni convertibles, ni remboursables.

⁷ L'unique moyen de lancement utilisé pour ces formules est le treuil.

⁸ Ces formules peuvent être payées en trois fois.

⁹ Grâce aux bourses sur objectifs attribuées par la Fédération Française de Vol à Voile pour promouvoir la formation des jeunes, le paiement du pack formation < 25 ans peut se faire sous la forme de 4 chèques. Exemple pour un jeune de plus de 16 ans : un chèque de 500 € qui sera encaissé sans délai; un chèque de 150 € qui ne sera encaissé que si l'adhérent n'est pas lâché solo dans l'année ; un chèque de 200 € qui ne sera encaissé que si l'adhérent n'obtient pas dans l'année le brevet de pilote de planeur ; et un chèque de 100 € qui ne sera encaissé que si l'adhérent n'est pas titulaire du BIA à l'obtention du brevet, ou bien si l'adhérent n'obtient pas dans l'année le brevet de pilote de planeur. Le montant des bourses FFVP peut être sujet à variation.

¹⁰ Conditions similaires à la note n°12



Planeurs d'Ille-et-Vilaine

- Association Sportive et de Formation au Vol à Voile -

Aérodrome
56 Bonne Fontaine
35390 Saint Sulpice des Landes

Email : info@planeur35.org

Web : www.planeur35.org

Tél. : 02 99 71 04 04

SIRET : 529 464 125 00010

Affiliation FFVP : 533502

TARIFS 2019 11 12

JE DECOUVRE (page1) - J'APPRENDS A PILOTER (page 1) - JE SUIS BREVETE (pages 2,3,4)

Prestation	< 25 ans ¹³	≥ 25 ans
------------	------------------------	----------

JE SUIS BREVETE ou ACTIVITE A LA CARTE			
Cotisation annuelle : pour devenir membre de l'association. <i>Incluse dans les formules «Je découvre » et « J'apprends à piloter ».</i>		51,00 €	
FONCTIONNEMENT	Participation annuelle aux frais de fonctionnement : <i>obligatoire sauf pour les adhérents de passage restant moins de 15 jours et les membres ne volant pas. Incluse dans les formules «Je découvre » et « J'apprends à piloter ». Non modifiable, ni remboursable.</i>	120,00 €	190,00 €
	Participation journalière aux frais de fonctionnement : <i>obligatoire jusqu'au 15^e jour de vol, pour les adhérents n'ayant pas souscrit la participation annuelle aux frais de fonctionnement. Gratuit à partir du 16^e jour.</i>	11,00 €	16,00 €
Licence-assurance FFVP annuelle : <i>tarif variable selon options. Incluse dans les packs formation.</i>		à partir de 84,18 €	à partir de 163,54 €
ILLIMITE	Forfait heures de vol illimitées ¹⁴ : <i>sur tous les planeurs de l'association.</i>	592,00 €	918,00 €

¹¹ Tarifs applicables dès la date d'édition et susceptibles d'être changés sans préavis.

¹² Toutes les prestations souscrites prennent fin au plus tard le 31 décembre 2019 à minuit. Elles ne sont pas remboursables.

¹³ Bénéficie du tarif moins de 25 ans tout adhérent ayant souscrit une licence-assurance FFVP moins de 25 ans.

¹⁴ Le forfait heure de vol illimité peut être payé en trois fois. Il n'est ni convertible, ni remboursable.

PAR TRANCHE	Forfait 20 heures de vol ¹⁵ <i>sur tous les planeurs de l'association. Les heures supplémentaires sont au tarif horaire.</i>	Non applicable	592,00 €
	Extension 10 heures de vol supplémentaires ¹⁶ : <i>sur tous les planeurs de l'association. Cette extension peut être souscrite uniquement après un forfait 20h. Après un forfait 20h et deux extensions 10h payées, soit 40 heures, les heures supplémentaires sont gratuites.</i> Remarque : <i>le forfait illimité permet une économie de 150€ !</i>	Non applicable	250,00 €
A L'HEURE	Heure planeur monoplace , hors forfait heures de vol ou pack	27,00 €	37,00 €
	Heure planeur biplace , hors forfait heures de vol ou pack	37,00 €	44,00 €
Treuillée ¹⁷ : décollage à l'unité, hors pack		9,20 €	

Exemples de budgets types hors décollages :

Junior illimité		-25 ans	Sénior illimité		+25 ans	Sénior 20h		+25 ans
Cotisation		51,00 €	Cotisation		51,00 €	Cotisation		51,00 €
Frais fonctionnement		120,00 €	Frais fonctionnement		190,00 €	Frais fonctionnement		190,00 €
Licence assurance FFVP		84,18 €	Licence assurance FFVP		163,54 €	Licence assurance FFVP		163,54 €
Forfait hdv illimitées		592,00 €	Forfait hdv illimité		918,00 €	Forfait 20 heures		592,00 €
Total		847,18 €	Total		1 322,54 €	Total		996,54 €

Junior à l'heure		-25 ans	Sénior à l'heure		+25 ans	Sénior 20h+10h		+25 ans
Cotisation		50,00 €	Cotisation		51,00 €	Cotisation		51,00 €
Frais fonctionnement		120,00 €	Frais fonctionnement		190,00 €	Frais fonctionnement		190,00 €
Licence assurance FFVP		84,18 €	Licence assurance FFVP		163,54 €	Licence assurance FFVP		163,54 €
15 heures de vol mono		405,00 €	15 heures de vol mono		555,00 €	Forfait 20 heures		592,00 €
						Extension 10 heures		250,00 €
Total		659,18 €	Total		959,54 €	Total		1 246,54 €

¹⁵ Le forfait 20 heures de vol peut être payé en deux fois. Il n'est ni convertible, ni remboursable.

¹⁶ L'extension 10 heures de vol est payable en une fois. Elle n'est ni convertible, ni remboursable.

¹⁷ Pour maintenir les compétences des pilotes du treuil, une treuillée d'entraînement en planeur est attribuée pour dix planeurs lancés.

DIVERS

<p>Remorquage selon disponibilité de l'appareil. Tarifs basés sur ceux du Comité Régional Bretagne pouvant évoluer. Exemples à titre indicatif : à 300m QFE à 500m QFE à 800m QFE à 1000m QFE Dépannage air</p> <p>Retrouver les tarifs en vigueur de l'activité ULM remorqueur régional: http://www.planeur-bretagne.fr => « ULM Remorqueur »</p>	<p>15,00 € 23,00 € 32,00 € 45,00 € 120,00 €/heure</p>
<p>Hébergement hangar d'un planeur à l'année : le planeur sera hébergé dans le hangar, à un emplacement désigné par l'association. Il pourra être demandé au propriétaire de stocker provisoirement son planeur en remorque. Le forfait heures de vol illimité sur planeurs de l'association est inclus dans la souscription d'un hébergement d'un planeur à l'année. L'hivernage hangar de la remorque et son parking extérieur sont également inclus.</p>	<p>918,00 €</p>
<p>Hébergement hangar d'un planeur à la journée (nuit) : le planeur monté sera hébergé durant une nuit dans le hangar à un emplacement désigné par l'association.</p>	<p>10,00 €</p>
<p>Parking extérieur remorque planeur au mois : stockage extérieur d'une remorque planeur par tranche de 30 jours, indivisible.</p>	<p>31,00 €</p>
<p>Hivernage hangar d'une remorque en hangar : du 15 octobre au 15 mars. Le parking extérieur de la remorque est inclus du 16 mars au 14 octobre suivants.</p>	<p>265,00 €</p>